

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

## Rapport de présentation du budget primitif du budget annexe ANRU

2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024\_047-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**AJACCIO**  
**CITÀ D'AJACCIU**

Rapporteur : Monsieur PUGLIESI Pierre    Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Ce budget annexe a porté des travaux de rénovation urbaine des quartiers des Cannes et des Salines. La dernière opération en cours comptablement concerne la passerelle et le marché des Cannes, pour laquelle des crédits de paiement en dépenses et en recettes doivent être prévus. Pour le reste, il s'agit de permettre la comptabilisation des subventions non encore perçues, du fait d'une instruction longue des partenaires financiers de la Ville sur ce projet. Enfin, il convient de prévoir les crédits obligatoires de remboursement de la dette. L'équilibre de ce budget a nécessité la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023.

Il est de plus proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (sans objet pour ce budget), dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement (application de la nomenclature M57).

Ainsi, le budget primitif 2024 proposé du budget annexe de l'Anru s'élève à **2 391 169.74 euros** dont

En euros		Dépenses	Recettes
Propositions	Investissement	1 881 281.09	147 226.41
Reports	Restes à réaliser	29 942,24	1 322 342,41
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		441 654.51
	<b>Total Investissement</b>	<b>1 911 223.33</b>	<b>1 991 223.33</b>
Propositions	Fonctionnement	479 946,41	411 377,00
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté		68 569,41
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>479 946,41</b>	<b>479 946,41</b>
	<b>Total du budget</b>	<b>2 391 169.74</b>	<b>2 391 169.74</b>

#### A. La répartition par chapitres en section fonctionnement

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	5 700,00	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	411 377,00
Chap. 66	Charges financières	412 600,00			
Chap. 023	Virement vers la section d'investissement	61 646,41	Chap. 002	Résultat anticipé de fonctionnement	68 569,41
<b>Total Dépenses</b>		<b>479 946,41</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>479 946,41</b>

## 1. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Au chapitre 011, les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 5 700 euros et sont destinés aux opérations de prévention des risques inondations.
- Au chapitre 66, les charges financières sont prévues à hauteur de 412 600 euros au titre du paiement des intérêts des emprunts et des intérêts courus non échus.
- Au chapitre 023, le virement vers la section d'investissement pour un montant de 61 646,41 euros.

## 2. Recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré par une subvention d'équilibre provenant du budget principal de la ville pour 411 377 euros et comptabilisée au sein du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

La reprise du résultat anticipé complète les recettes de fonctionnement pour 68 569,41 euros.

## B. La répartition par chapitre en section d'investissement

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 805 235,62	Chap. 10	Dotations et fonds propres	85 580,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	76 045,47	Chap. 021	Virement de la section fonct.	61 646,41
			Chap 001	Solde d'exécution positif anticipé	441 654,51
<b>Restes à réaliser N-1</b>		<b>29 942,24</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>		<b>1 322 342,41</b>
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>1 911 223,33</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>1 911 223,33</b>

## 1. Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont inscrites au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour 530 500 euros.

Il est également proposé 1 274 735,62 euros afin de rembourser par anticipation des emprunts. Une étude sera réalisée en cours d'exercice.

Les dépenses d'équipement prévues au chapitre 23 pour 76 045,47 euros concernent principalement la passerelle du marché des Cannes. Des crédits complémentaires sont également prévus pour le paiement de reliquat de divers travaux pour 7 200 euros.

## 2. Recettes d'investissement

Toutes les recettes relatives au financement extérieur ont été demandées auprès de nos partenaires et sont donc comptabilisées dans les restes à réaliser d'investissement (1 322 342,41 euros).

Le financement est également assuré par le fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée pour 85 580 euros et par le virement provenant de la section fonctionnement à hauteur de 61 646,41 euros.

Le reprise par anticipation du résultat d'investissement 2023 pour 441 654.51 euros permet d'équilibrer la section d'investissement de ce budget.

### C. L'état de la dette du budget ANRU

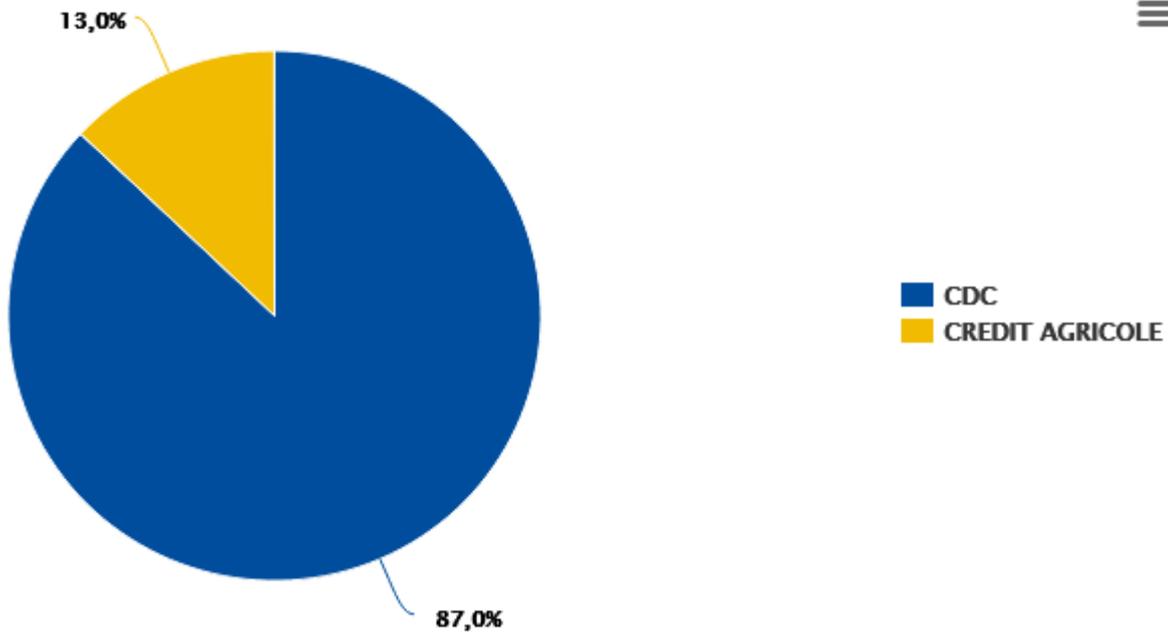
La synthèse de la dette du budget annexe Anru au 01/01/2024 est la suivante :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
12 828 115 euros	3,23 %	15 ans et 2 mois	9 ans 1 mois

Le détail par prêteurs est le suivant :

Prêteur	Produits	Montants empruntés	CRD au 01/01/2024	Annuité totale 2024	En Intérêts	En Capital
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)	12	15 520 518,46	11 165 945,27	816 974,55	377 303,15	439 671,40
CREDIT AGRICOLE	1	2 000 000,00	1 662 169,73	122 904,41	34 074,48	88 829,93
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>15 520 518,46</b>	<b>12 828 115,00</b>	<b>939 878,96</b>	<b>411 377,63*</b>	<b>528 501,33</b>

*\*La différence entre ce montant et le montant prévu au chapitre 66 provient des intérêts courus non échus*



Le détail par type de risque est retracé ci après :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 640 129,30 €	20,58%	1,82%
Livret A	10 187 985,70 €	79,42%	3,6%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 828 115 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,23%</b>

Le profil d'extinction de la dette du budget annexe de l'ANRU est le suivant :



La dette du budget annexe de l'Anru selon la charte de bonne conduite est sans risque.

### Dette selon la charte de bonne conduite



Tels sont les principaux éléments composants le budget primitif 2024 du budget annexe de l'ANRU que je vous demande de bien vouloir approuver.